

RCS : BERGERAC

Code greffe : 2401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BERGERAC atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 00318

Numéro SIREN : 751 315 771

Nom ou dénomination : CREYSROQUE

Ce dépôt a été enregistré le 21/12/2017 sous le numéro de dépôt 2932

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CREYSROQUE</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>CENTRE COMMERCIAL 24100 CREYSSE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>7 5 1 3 1 5 7 7 1 0 0 0 3 8</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le, <u>31/12/2015</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	8 111	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	521 104	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO		
		Constructions	AP	AQ	3 127 468	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	579 697	
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	1 221 550	
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY	22 500	
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC		
		Autres titres immobilisés	BD	BE		
		Prêts	BF	BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	186 987	
TOTAL (II)		BJ		5 667 418		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		24 586	
		En cours de production de biens	BN			
		En cours de production de services	BP			
		Produits intermédiaires et finis	BR			
		Marchandises	BT	3 988 594	BU	117 453
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	300 809	BY	2 638
		Autres créances (3)	BZ	1 849 826	CA	1 849 826
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	455 387	CE	455 387
	Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	629 413	CG	629 413
		Charges constatées d'avance (3)*	CH	344 945	CI	344 945
TOTAL (III)		CJ	7 593 563	CK	120 091	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	13 260 982	1A	2 455 964	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS CREYSROQUE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)			DA	1 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	
	Report à nouveau			DH	(3 666 121)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(1 534 787)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	(5 199 909)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)			DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	42 500
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	42 500
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	1 327 773
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	7 309 865
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	58
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 665 290
	Dettes fiscales et sociales			DY	1 127 444
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	3 531 996
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	15 962 427	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	10 805 018	
RENOVOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
			Ecart de réévaluation libre	1D	
			Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			1F
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	1 327 773

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CREYSROQUE							Néant ☐ *	
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	35 801 650	FB		FC	35 801 650	
	Production vendue { biens * services *	FD	4 120 606	FE		FF	4 120 606	
		FG	721 424	FH		FI	721 424	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	40 643 681	FK		FL	40 643 681	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	115 170	
	Autres produits (1) (11)					FQ	6 251	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	40 765 103
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS	33 183 560
	Variation de stock (marchandises)*						FT	(52 884)
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU	138 376
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV	(208)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	3 704 524
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	734 717
	Salaires et traitements*						FY	2 773 419
	Charges sociales (10)						FZ	1 004 120
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations {	- dotations aux amortissements*				GA	739 548
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)						GE	35 186
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	42 317 759
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(1 552 655)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	58 045
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)						GP	58 045	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	148 677
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)						GU	148 677	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(90 632)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(1 643 287)	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CREYSROQUE</u>		Néant ☐ *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	31 307	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	51 310	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	82 617	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	108 300	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	5 169	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	10 000	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	123 469	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(40 852)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	(149 352)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	40 905 767	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	42 440 554	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(1 534 787)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de location immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	20 547
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	142 474	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(9) Dont transferts de charges	A1	113 262	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		
		obligatoires	A9	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Voir état annexe				
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation

SAS CREYSROQUE

[illegible]

OPÉRATIONS EXCEPTIONNELLES

Cocher la case si vous souhaitez remplir le renvoi 7 avec les données saisies ci-dessous

☐

Désignation	Montants
DETAIL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	
Pénalités sur marchés	21 616
Pénalités, amendes fiscales et pénales	
Dons, libéralités	
Créances devenues irrécouvrables dans l'exercice	
Subventions accordées	
Rappel d'impôts (autres qu'impôts sur les bénéfices)	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	75 109
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	5 169
Autres charges	
Amortissements des immobilisations	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	10 000
Provisions pour dépréciation	
TOTAL	111 895
DETAIL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Dédits et pénalités perçus sur achats et sur ventes	28 678
Libéralités perçues	
Rentrées sur créances amorties	
Subventions d'équilibre	
Dégrèvement d'impôts autres qu'impôts sur les bénéfices	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 800
Produits des cessions d'éléments d'actif	
Subventions d'investissement virées au résultat	
Autres produits	
Amortissements dérogatoires	
Autres provisions réglementées sur immobilisations	
Provisions réglementées sur stocks	
Autres provisions réglementées	
Provisions pour risques et charges	43 410
Provisions pour dépréciation	
Transfert de charges	7 900
TOTAL	81 788

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS CREYSROQUENéant ☐ *

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations	
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2	
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD	529 215	KE	
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ	305 798	KK	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *	Dont Composants M2	KP	2 797 920	KQ	23 750
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS	572 859	KT	6 838
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *		KV	1 052 014	KW	45 137
		Matériel de transport *		KY	24 393	KZ	
		Matériel de bureau et mobilier informatique		LB	117 268	LC	1 596
		Emballages récupérables et divers *		LE		LF	
		Immobilisations corporelles en cours		LH		LI	
	Avances et acomptes		LK	19 800	LL	2 700	
	TOTAL III		LN	4 890 053	LO	80 022	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M	
		Autres participations		8U		8V	
Autres titres immobilisés		IP		IR			
Prêts et autres immobilisations financières		IT	187 185	IU			
TOTAL IV		LQ	187 185	LR			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		OG	5 606 454	OH	80 022		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
		par virement de poste à poste 1		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV	529 215	LW	
CORPORELLES	Terrains			IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	305 798	MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH	2 821 670	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	579 697	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers		IU		MM		MN	1 097 152
		Matériel de transport		IV		MP	18 860	MQ	5 533
		Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW		MS		MT	118 864
		Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW	
		Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE	22 500	
	TOTAL III		IY		NG	18 860	NH	4 951 216	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7	
		Autres participations		IØ		ØX		ØY	
Autres titres immobilisés		II		2B		2C			
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E	198	2F	186 987		
TOTAL IV		I3		NJ	198	NK	186 987		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4		ØK	19 058	ØL	5 667 418	ØM	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2015

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS CREYSROQUE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d’amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l’exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l’exercice		Montant cumulé à la fin de l’exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d’amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise <u>SAS CREYSROQUE</u>										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN			
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	8 111	PF		PG		PH	8 111		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	4 629	PN	15 289	PO		PQ	19 919		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	855 314	PW	399 939	PX		PY	1 255 254		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	222 027	QA	115 161	QB		QC	337 188		
Autres immobilisations	Inst. générales., agencements, aménagement divers	QD	406 866	QE	198 952	QF		QG	605 818		
	Matériel de transport	QH	17 640	QI	1 584	QJ	13 690	QK	5 533		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	95 425	QM	8 620	QN		QO	104 046		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	1 601 903	QV	739 548	QW	13 690	QX	2 327 761		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	1 610 015	ØP	739 548	ØQ	13 690	ØR	2 335 872		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6				
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3				
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1				
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6				
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4				
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2				
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9				
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL				NM						
Total général (I+II+III+IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)					
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS CREYSROQUENéant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
Provisions pour risques et charges	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
	Provisions pour litiges	4A	75 910	4B	10 000	4C	43 410	4D	42 500
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	75 910	TV	10 000	TW	43 410	TX	42 500
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		02		03		04		05	
		9U		9V		9W		9X	
		06		07		08		09	
	Sur stocks et en cours	6N	60 054	6P	57 399	6R		6S	117 453
	Sur comptes clients	6T	4 545	6U		6V	1 907	6W	2 638
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B	64 599	TY	57 399	TZ	1 907	UA	120 091
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	140 509	UB	67 399	UC	45 317	UD	162 591
Dont dotations et reprises		– d'exploitation	UE	57 399	UF	1 907			
		– financières	UG		UH				
		– exceptionnelles	UJ	10 000	UK	43 410			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CREYSROQUE										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	186 987	UV		UW	186 987			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA	3 309		3 309					
	Autres créances clients			UX	297 499		297 499					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (U0))			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ	8 864		8 864					
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	410 344		410 344					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	184 612		184 612					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP	110 934		110 934					
	Groupe et associés (2)			VC	342 271		342 271					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	792 799		792 799					
	Charges constatées d'avance			VS	344 945		344 945					
	TOTAUX			VT	2 682 568	VU	2 495 581	VV	186 987			
	RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
- Remboursements obtenus en cours d'exercice				VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y									
Autres emprunts obligataires (1)			7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 327 773		1 327 773						
	à plus d'1 an à l'origine		VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A	7 167 390			7 167 390					
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	2 665 290		2 665 290						
Personnel et comptes rattachés			8C	195 931		195 931						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	484 677		484 677						
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	75 232		75 232						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	371 602		371 602						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J									
Groupe et associés (2)			VI	142 474		142 474						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K	3 531 996		3 531 996						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *			ZZ									
Produits constatés d'avance			8L									
TOTAUX			VY	15 962 369	VZ	8 794 978		7 167 390				
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL					
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK								
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032												

Désignation de l'entreprise : SAS CREYSROQUE										Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2015		
I. RÉINTÉGRATIONS										BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)		de l'exploitant ou des associés				moins part déductible*		à réintégrer :		WB			
			de son conjoint								WC			
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD				Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE		XE 478			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF				Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)		WG		478			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI		251 964		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX		XW 251 964			
	Amendes et pénalités		WJ				Charges financières (art. 212 bis) *		XZ					
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*												XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)												I7 (149 352)	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL				Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				I8			
							- imposées au taux de 0 %				ZN			
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*						- Plus-values nettes à court terme				WN			
							- Plus-values soumises au régime des fusions				WO			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU				Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WQ			
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)		SX				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												YI		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3		
TOTAL I												WR 103 090		
II. DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS 1 534 787		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *												WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)												WU 297 635		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme						- imposées au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV			
							- imposées au taux de 0 %				WH			
							- imposées au taux de 19 %				WP			
							- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW			
							- imputées sur les déficits antérieurs				XB			
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %										I6			
Mesures d'incitation	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*										WZ			
	Régime des sociétés mères et des filiales *						Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA			
	Produit net des actions et parts d'intérêts :										ZY			
	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.										XD			
Abattement sur le bénéfice et exonérations *	Majoration d'amortissement*										XF			
	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)		K9				Entreprises nouvelles 44 sexies		L2					
	Pôle de compétitivité (44 undecies)		L6				Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3					
	Zone franche urbaine (44 octies, octies A)		ØV				Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodécies)		1F					
								Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)												XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle pour investissement		X9				Créance dégagée par le report en arrière de déficit		ZI		XG		
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage												Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH 1 832 422		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						bénéfice (I moins II)		XI						
						déficit (II moins I)				XJ 1 729 332				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*								ZL						
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*										XL				
RÉSULTAT FISCAL		BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN		XO 1 729 332				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS CREYSROQUE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	3 632 343	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	3 632 343	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ	1 729 332	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	5 361 675	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis AL. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT	205 094	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis AL. 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
Voir état annexe	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN	251 964	YO 297 635
		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
 (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)

XU

☐

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation
SAS CREYSROQUE

[illegible]

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS CREYSROQUE</u>										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	0C	(3 429 516)	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserve légale - Autres réserves	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	0D	(236 605)			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	0E				ZE					
	TOTAL I	0F	(3 666 121)			ZG	(3 666 121)				
					Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	ZF					
						ZH	(3 666 121)				
						TOTAL II					
DISTRIBUTIONS (Article 235ter ZCA)											
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice							XV				
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
							Exercice N :				
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNEMENT	Sous-traitance						YT	504 152			
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8	1 149 182	XQ	1 149 182			
	Personnel extérieur à l'entreprise						YU	28 052			
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	70 559			
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	1 952 577			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	3 704 524			
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE						YW	84 981			
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	649 736			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	734 717			
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée						YY	5 516 286			
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						VZ	6 479 126			
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 1 ou modèle 2460 de 2014) *						0B	2 766 051			
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						0S				
	Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : ; handicapés : ; 4 ;)						YP	109			
	Effectif affecté à l'activité artisanale						RL				
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	2.00 %			
Numéro du centre de gestion agréé *				XP							
				Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS CREYSROQUE

Néant ☐ ***A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE**

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
	①					
I. Immobilisations*	1	RENAULT LAGUNA 31/10/2012	18 860	13 690		5 169
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES**Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées***

		Prix de vente ⑦	Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
					19 %	15 % ou 16 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	7 900	2 730	2 730				
	2							
	3							
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans						
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe) *						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨				2 730			
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩							
CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪								

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SAS CREYSROQUE

Néant ☒

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
	TOTAL 2					

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS CREYSROQUE

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 16 % ②.

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ① *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ① *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 16 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 % ③	Solde des moins-values à 16 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑥	Solde des moins-values à reporter col ⑦ = ② + ③ + ④ - ⑤ - ⑥ ⑦
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ②	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 du CGI) ③	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies</i> -0 bis du CGI) ④	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ⑤		
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

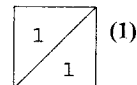
Désignation de l'entreprise : <u>SAS CREYSROQUE</u>					Néant ☒ *	
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS CREYSROQUE															Néant ☐			
Exercice ouvert le : 01/01/2015 et clos le : 31/12/2015															Durée en nombre de mois 12			
I Production de l'entreprise																		
Ventes de marchandises															OA	35 801 650		
Production vendue – Biens															OB	4 120 606		
Production vendue – Services															OC	721 424		
Production stockée															OD			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation															OE			
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial															OF			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OH	6 251		
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée															OI	24 291		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés															OK			
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OL			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation															XT			
TOTAL 1															OM	40 674 224		
II Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)																		
Achats de marchandises (droits de douane compris)															ON	33 183 560		
Variation de stocks (marchandises)															OO	(52 884)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)															OP	138 376		
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)															OQ	(208)		
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances															OR	2 534 793		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.															OS			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée															OU			
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun															OW	35 186		
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante															OY			
Taxes sur le C.A. autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.															OZ			
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois															O9			
TOTAL 2															OJ	35 838 824		
III Valeur ajoutée produite																		
Calcul de la Valeur Ajoutée															TOTAL 1 - TOTAL 2		OG	4 835 399
IV Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises																		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur le 1329)															SA	4 835 399		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330-CVAE), alors compléter le cadre ci-dessous. Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE.																		
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE															EV	X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE															GX	40 643 681		
Période de référence															GY	0 1 / 0 1 / 2 0 1 5	GZ	3 1 / 1 2 / 2 0 1 5
Date de cessation															HR			
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).																		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.																		
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.																		

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET

7 5 1 3 1 5 7 7 1 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS CREYSROQUE

ADRESSE (voie) CENTRE COMMERCIAL

CODE POSTAL 24100

VILLE

CREYSSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination ITM RESTAURATION

N° SIREN (si société établie en France) 305442790 % de détention 99.00 Nb de parts ou actions 99

Adresse : N° 24 Voie rue AUGUSTE CHABRIERES

Code Postal 75015 Commune PARIS Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant

X

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2015

N° SIRET 7 5 1 3 1 5 7 7 1 0 0 0 3 8

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS CREYSROQUE

ADRESSE (voie) CENTRE COMMERCIAL

CODE POSTAL 24100

VILLE CREYSSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

S.A.S. CREYSROQUE

154 avenue de la Roque
24100 CREYSSE

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2015

Ce rapport contient 23 pages

S.A.S. CREYSROQUE

Siège social : 154 Avenue de la Roque, 24100 CREYSSE

Capital social : € 1 000

Rapport du Commissaire aux comptes **sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos au 31/12/2015, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société par Actions Simplifiée CREYSROQUE, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Règles et principes comptables :

L'annexe aux comptes annuels expose les règles et méthodes comptables utilisées pour l'établissement des comptes annuels. Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables suivis par

votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de ces méthodes et des informations fournies dans les notes de l'annexe, et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Estimations significatives :

Continuité d'exploitation :

Comme indiqué dans les règles générales des « autres éléments significatifs » de l'annexe, il est fait état que le principe de continuité de l'exploitation est maintenu grâce au soutien financier du principal associé. Sur la base de la lettre d'intention du 9 avril 2014 par laquelle la société ITM PARTICIPATIONS a déclaré son intention de soutenir sa filiale afin de pouvoir continuer son activité, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard de la continuité d'exploitation.

- Présentation d'ensemble des comptes annuels :

Nous nous sommes attachés à vérifier que la présentation d'ensemble des comptes annuels est conforme à la réglementation en vigueur. Dans ce cadre, nous nous sommes notamment assurés de la concordance avec la comptabilité des informations données dans l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante : en application de la loi, nous vous signalons qu'il n'est pas fait mention de la décomposition, à la clôture de l'exercice, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 et D. 441-4.

Fait à BILLERE, le 3 juin 2016

Pour la SARL Cabinet Francis Cazaban Associés,



Francis CAZABAN
Commissaire aux comptes

Bilan actif

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/12/2015	Net 31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	8 112	8 112		
Fonds commercial (1)	521 104		521 104	521 104
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 127 468	1 275 174	1 852 295	2 243 774
Installations techniques, matériel et outillage industriels	579 698	337 189	242 509	350 832
Autres immobilisations corporelles	1 221 550	715 399	506 151	673 744
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	22 500		22 500	19 800
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	186 987		186 987	187 185
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	5 667 419	2 335 873	3 331 546	3 996 440
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements	24 586		24 586	24 378
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	3 988 594	117 453	3 871 141	3 875 655
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	300 809	2 638	298 171	280 948
Autres créances	1 849 827		1 849 827	1 403 762
Capital souscrit et appelé, non versé				
Trésorerie				
Valeurs mobilières de placement	455 388		455 388	281 335
Disponibilités	629 413		629 413	450 337
Charges constatées d'avance (3)	344 946		344 946	367 371
TOTAL ACTIF CIRCULANT	7 593 563	120 091	7 473 472	6 683 787
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	13 260 982	2 455 964	10 805 018	10 680 227
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif
 8, rue Faraday - B.P. 363
 64146 Billère Cedex
 Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

	31/12/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital	1 000	1 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-3 666 121	-3 429 516
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 534 788	-236 605
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-5 199 909	-3 665 121
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	42 500	75 910
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	42 500	75 910
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	1 327 773	1 311 826
Emprunts et dettes financières diverses (3)	7 309 866	5 698 399
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	58	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 665 290	2 764 973
Dettes fiscales et sociales	1 127 444	990 541
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 531 996	3 503 699
Produits constatés d'avance (1)		
TOTAL DETTES	15 962 428	14 269 438
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	10 805 018	10 680 227
(1) Dont à plus d'un an (a)	7 167 391	
(1) Dont à moins d'un an (a)	8 794 979	14 269 438
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 327 773	1 311 826
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat 8, rue Faraday - B.P. 363
 64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

	France	Exportations	31/12/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	35 801 651		35 801 651	40 517 679
Production vendue (biens)	4 120 606		4 120 606	13 626
Production vendue (services)	721 424		721 424	763 092
Chiffre d'affaires net	40 643 682		40 643 682	41 294 397
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			115 170	108 129
Autres produits			6 252	5 967
Total produits d'exploitation (I)			40 765 104	41 408 493
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			33 183 561	34 095 971
Variations de stock			-52 885	120 668
Achats de matières premières et autres approvisionnements			138 377	142 129
Variations de stock			-209	-2 646
Autres achats et charges externes (a)			3 704 524	3 806 582
Impôts, taxes et versements assimilés			734 717	768 508
Salaires et traitements			2 773 420	2 881 079
Charges sociales			1 004 120	1 012 044
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
– Sur immobilisations : dotations aux amortissements			739 549	756 253
– Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
– Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			57 399	62 804
– Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			35 187	16 912
Total charges d'exploitation (II)			42 317 759	43 660 305
RESULTAT D'EXPLOITATION (I–II)			-1 552 656	-2 251 812
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			58 046	56 907
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			58 046	56 907
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			148 678	165 867
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			148 678	165 867
RESULTAT FINANCIER (V–VI)			-90 632	-108 961
RESULTAT COURANT avant impôts (I–II+III–IV+V–VI)			-1 643 288	-2 360 773

Compte de résultat - suite

C.F.C.A

 Expertise Comptable
 Commissariat aux Comptes

	31/12/2015	31/12/2014
	815	341
	64146 Billère Cedex	
	Tél.: 05 59 72 13 60	Fax : 05 59 32 91 60
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	31 308	2 145 725
Sur opérations en capital		83
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	51 310	78 000
Total produits exceptionnels (VII)	82 618	2 223 808
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	108 300	135 503
Sur opérations en capital	5 169	44 213
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	10 000	75 910
Total charges exceptionnelles (VIII)	123 470	255 625
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-40 852	1 968 182
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-149 352	-155 985
Total des produits (I+III+V+VII)	40 905 767	43 689 207
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	42 440 555	43 925 813
BENEFICE OU PERTE	-1 534 788	-236 605
(a) Y compris :		
– Redevances de crédit-bail mobilier	20 547	10 007
– Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	142 474	160 385

Autres éléments significatifs

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex
Tél. : 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

CONTINUITE DE L'EXPLOITATION

Le principe de continuité de l'exploitation est maintenu grace au soutien financier du principal associé.

Règles générales

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex
Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/12/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19/04/2016 par les dirigeants de l'entreprise.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2015 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 2 ans
- * Constructions : 20 ans
- * Agencements des constructions : 5 à 20 ans
- * Installations techniques : 3 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 3 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 10 ans
- * Matériel de transport : 3 ans
- * Matériel de bureau : 3 ans

C.F.C.A**Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes**8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

* Matériel informatique : 3 à 6 ans

* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 2,1 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de rotation du personnel : 5 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88–90)

C.F.C.A
 Expertise Comptable
 Commissariat aux Comptes
 8, rue Faraday - B.P. 363
 64146 Billère Cedex
 Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60
C.F.C.A
 Expertise Comptable
 Commissariat aux Comptes
 8, rue Faraday - B.P. 363
 64146 Billère Cedex
 Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2015 a été constaté pour un montant de 149 352 €. Le produit correspondant a été porté au crédit d'un compte 699 - Crédits d'impôts.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

8, rue Faraday - B.P. 363

64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	521 104			521 104
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 112			8 112
Immobilisations incorporelles	529 216			529 216
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	305 798			305 798
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	2 797 920	23 750		2 821 670
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	572 859	6 839		579 698
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 052 015	45 138		1 097 152
- Matériel de transport	24 394		18 860	5 533
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	117 268	1 596		118 864
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	19 800	2 700		22 500
Immobilisations corporelles	4 890 054	80 023	18 860	4 951 216
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	187 185		198	186 987
Immobilisations financières	187 185		198	186 987
ACTIF IMMOBILISE	5 606 455	80 023	19 059	5 667 419

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		80 023		80 023
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		80 023		80 023
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		18 860	198	19 059
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		18 860	198	19 059

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/12/2015
Éléments achetés	521 104
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	
Total	521 104

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex

Amortissements des immobilisations Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	8 112			8 112
Immobilisations incorporelles	8 112			8 112
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	4 629	15 290		19 919
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	855 314	399 940		1 255 254
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	222 027	115 162		337 189
- Installations générales, agencements aménagements divers	406 866	198 952		605 818
- Matériel de transport	17 640	1 584	13 691	5 533
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	95 426	8 621		104 047
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	1 601 903	739 549	13 691	2 327 761
ACTIF IMMOBILISE	1 610 015	739 549	13 691	2 335 873

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

8, rue Faraday - B.P. 363

64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

Etat des créances

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	186 987		186 987
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	300 809	300 809	
Autres	1 849 827	1 849 827	
Capital souscrit – appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	344 946	344 946	
Total	2 682 569	2 495 582	186 987
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Factures à établir client	2 838
Rrro à recevoir ttc	48 200
Org.soc. produits à recevoir	8 865
Etat produits à recevoir	110 934
Total	170 836

C.F.C.A

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

8, rue Faraday - B.P. 363
 64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

Dépréciation des actifs

Dépréciation des stocks

Tableau des dépréciations par catégorie :

	Montant
ARTICLES SOLDES JANVIER	117 453
TOTAL	117 453

Composition du Capital Social

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	100	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	100	10,00

C.F.C.A

Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

8, rue Faraday - B.P. 363

64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

Etat des dettes

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
– à 1 an au maximum à l'origine	1 327 773	1 327 773		
– à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	7 167 391		7 167 391	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 665 290	2 665 290		
Dettes fiscales et sociales	1 127 444	1 127 444		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	3 674 471	3 674 471		
Produits constatés d'avance				
Total	15 962 370	8 794 979	7 167 391	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les associés	142 475			

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

8, rue Faraday - B.P. 363

64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

Charges à payer

	Montant
F.a r. aut.fourn.marchandises	9 620
F.a r. fourn.frais generaux	566 953
Interets a payer cpte courant	142 475
Provision conges payes	148 619
Provision compte epargne temps	23 532
Prov.prime fin d exercice	2 000
Aut.charges personnel a payer	7 282
Dette prov. repos comp.	4 301
Charges / conges a payer	56 475
Provision ch.cpt epargne temps	10 590
Provision ch.indem.fin contrat	2 767
Prov charge rc	1 634
Ch.a payer effort construction	12 447
Ch.prime fin exercice magasin	1 000
Etat charges a payer	309 564
Ch a payer taxe apprentissage	18 245
Ch a payer formation continue	38 674
Avoirs a etablir clients	8 121
Total	1 364 300

Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés		
Autres créances	342 271	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créances	342 271	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	7 304 866	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total Dettes	7 304 866	

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Marchandises	344 946		
Total	344 946		

C.F.C.A

*Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes*

8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

Chiffre d'affaires**Répartition par secteur d'activité**

Secteur d'activité	31/12/2015
VENTES AU DETAIL FRANCE	40 643 682
TOTAL	40 643 682

Charges et produits d'exploitation et financiers**Rémunération des commissaires aux comptes**

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 19 580 €

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 142 474 €

Résultat et impôts sur les bénéfices

	Montant
Base de calcul de l'impôt	
Taux Normal – 33 1/3 %	
Taux Réduit – 15 %	
Plus-Values à LT – 15 %	
Concession de licences – 15 %	
Contribution locative – 2,5 %	
Crédits d'impôt	
Compétitivité Emploi	
Crédit recherche	
Crédit formation des dirigeants	
Crédit apprentissage	
Crédit famille	
Investissement en Corse	
Crédit en faveur du mécénat	
Autres imputations	
	149 352

C.F.C.A
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

8, rue Faraday - B.P. 363

64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant	Résultat après Impôt
+ Résultat courant	-1 643 288	-149 352	-1 493 936
+ Résultat exceptionnel	-40 852		-40 852
- Participations des salariés			
Résultat comptable	-1 684 140	-149 352	-1 534 788

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés de 33 1/3 %, fait ressortir une créance future d'un montant de 1 871 213 €. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourrant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles de l'exercice	251 964
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourrant à diminuer la dette future	251 964
C. Déficits reportables	5 361 676
D. Moins-values à long terme	
Montant de la créance future	1 871 213
(A - B - C - D) * 33 1/3 %	

Effectif**C.F.C.A**
Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes

 8, rue Faraday - B.P. 363
 64146 Billère Cedex

Tél. : 05 59 72 13 60 - Fax : 05 59 32 91 60

Effectif moyen du personnel : 109 personnes dont 4 handicapés.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	10	
Agents de maîtrise et techniciens	10	
Employés	89	
Ouvriers		
Total	109	

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	77 218
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	77 218
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

C.F.C.A**Expertise Comptable
Commissariat aux Comptes**8, rue Faraday - B.P. 363
64146 Billère Cedex

Tél.: 05 59 72 13 60 - Fax: 05 59 32 91 60

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 77 218 €

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement de recrutement .

CREYSROQUE

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 154 avenue de la roque 24100 CREYSSE

751 315 771 RCS BERGERAC

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE

DU 24 JUIN 2016

Affectation du Résultat de

l'exercice clos au 31 décembre 2015

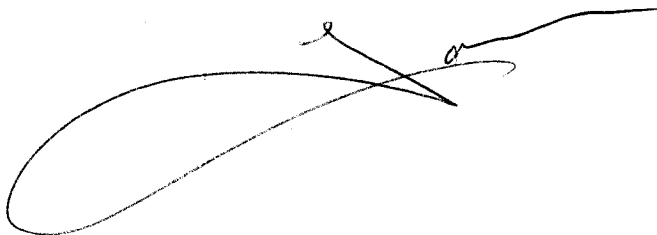
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président, et décide d'affecter la perte de l'exercice, qui s'élève à 1 534 787 € en totalité au compte « Report à Nouveau ».

Afin de se conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée rappelle que s'agissant de la clôture du premier exercice social et qu'aucun dividende n'a été distribués au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Le Président.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop underneath and a smaller loop above it.

CREYSROQUE

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros
Siège social : 154 avenue de la roque 24100 CREYSSE
751 315 771 RCS BERGERAC

RAPPORT DE GESTION

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Chers Associés,

Conformément aux dispositions du Code de commerce et des statuts de votre société, nous vous avons convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de la situation et de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, et soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Vous trouverez annexés au présent rapport de gestion le bilan, le compte de résultat et l'annexe dudit exercice.

Par ailleurs, votre commissaire aux comptes, le cabinet Francis Cazaban Associés vous rendra compte, dans son rapport, de l'exercice de sa mission au titre de cet exercice.

1 Activité de la société

1.1 Activité au cours de l'exercice clos

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015, la société a continué son exploitation d'un fonds de commerce de distribution à dominante alimentaire et d'une station service sous l'enseigne : INTERMARCHÉ sis 154 avenue de la roque 24100 CREYSSE.

1.2 Evènements significatifs

Au cours de l'exercice écoulé, sont intervenus les éléments significatifs ci-dessous indiqués :

La mise en exploitation de la Société est intervenue au cours du dernier trimestre de l'exercice clos au 31 décembre 2012.

Le fonds de commerce du Point de vente présente des éléments incorporels pour 521 104 euros et des éléments corporels pour 2 623 453 € euros lesquels éléments n'ont pas été dépréciés compte tenu que le principe de la continuité d'exploitation est maintenu grâce au soutien financier du principal associé.

1.3 Chiffres de l'exercice

Les chiffres de ce premier exercice social figurent dans le tableau ci-dessous :

	Exercice 2015 En euros
Chiffre d'affaires	40 643 681
Produits d'exploitation	40 765 103
Charges d'exploitation	42 317 759
Soit Résultat d'exploitation	(1 552 655)
Produits financiers	58 045
Charges financières	148 677
Soit Résultat financier	(90 632)
Résultat courant avant impôt	-1 643 288 €
Résultat exceptionnel	- 40 862 €
Résultat de l'exercice	(1 534 788 €)

Notre chiffre d'affaires réalisé en 2015 se compose principalement de ventes de marchandises à hauteur de 35 801 650 €.

Nos produits d'exploitations ressortent à 40 765 103 euros.

Nos charges d'exploitations s'élèvent à 42 317 759 euros et se décomposent notamment comme suit :

- Achats de marchandises pour..... 33 183 560 €
- Variation de stock pour..... (53 092) €
- Achats de matières premières et autres approvisionnements..... 138 376 €
- d'autres achats et charges externes pour..... 3 704 524 €
- des impôts, taxes et versements assimilés pour 734 717 €
- des salaires et traitements pour 2 773 419 €
- des charges sociales..... 1 004 120 €
- des dotations d'exploitation 796 947 €
- des autres charges 35 186 €

Notre résultat d'exploitation se traduit par une perte de 1 552 655 euros.

Après prise en compte d'un résultat financier de – 90 632 euros, notre résultat courant avant impôts ressort à – 1 643 287 euros.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel à hauteur de (40 852) euros, le résultat de l'exercice constitue une perte de 1 534 787 euros.

L'étude du bilan appelle les constatations suivantes :

A l'Actif

Le total des immobilisations incorporelles s'élève à 521 104 euros et se compose d'un fonds

commercial.

Le total des immobilisations corporelles s'élève à 2 623 453 euros et se compose de :

- agencements constructions	1 852 294 €
- installations techniques, matériel et outillages industriels	242 508 €
- autres immobilisations corporelles	506 151 €
- des avances et acomptes	22 500 €

Le total net de nos immobilisations financières s'élève à 186 987 euros.

Le total de l'actif circulant net atteint 7 128 527 euros et comprend :

- des matières premières et autres pour	24 586 €
- des marchandises pour	3 871 141 €
- des créances clients et comptes rattachés pour	298 171 €
- d'autres créances pour	1 849 826 €
- des valeurs mobilières de placement pour	455 387 €
- des disponibilités pour	629 413 €

Le montant des charges constatées d'avance s'élève à la somme de 344 945 euros.

Au Passif

Les capitaux propres apparaissent pour - 5 199 909 Euros et sont composés :

- du capital social pour	1 000 €
- du compte report à nouveau pour	(3 666 121) €
- résultat de l'exercice	(1 534 787) €

Les dettes, à échéance à un an au plus, s'élèvent à la somme de 15 962 427 euros.

Elles se décomposent comme suit :

- emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 327 773 €
- emprunts et dettes financières divers pour	7 309 865 €
- avances et acomptes reçus sur commande en cours pour	58 €
- dettes fournisseurs et comptes rattachés pour	2 665 290 €
- dettes fiscales et sociales	1 127 444 €
- autres dettes pour	3 531 996 €

Le total du bilan atteint 10 805 018 euros.

2 Événements survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun événement significatif n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice social.

3 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

A la clôture du second semestre 2016, l'ouverture d'un drive sera réalisée.

Par ailleurs, tout sera mis en œuvre afin d'accroître notre développement et d'améliorer notre résultat d'exploitation

4 Activité en matière de recherche et de développement

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

5 Filiales et participations

La société ne détient aucune filiale et participations.

6 Affectation du résultat

Nous vous demandons d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 tels qu'ils vous sont présentés et de donner quitus au Président pour sa gestion au titre de cet exercice.

L'exercice dont nous vous rendons compte se solde une perte de 1 534 787 euros.

Nous vous proposons d'affecter le résultat au compte « report à nouveau ».

Compte tenu de cette affectation, le montant des capitaux propres sera débiteur de – 5 199 909 euros.

En conséquence, nous vous informons que les comptes font apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital.

7 Information sur les délais de paiement

La décomposition, à la clôture des deux derniers exercices, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance, en application des dispositions de l'article L.441-6-1 al.1 du Code de commerce et D. 441-4, n'a pu être fournie.

8 Mandats des Commissaires aux comptes

Les mandats des Commissaires aux Comptes titulaires et suppléants n'arrivant pas à échéance au titre de la présente approbation des comptes, il n'y a donc pas lieu de se prononcer sur le renouvellement desdits mandats.

9 Observations du Comité d'Entreprise

Le Comité d'Entreprise (n')a émis (aucune) observation en application des dispositions de l'article L 2323-8 du Code du travail

10 Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il s'agit du premier exercice social et n'a donc pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

11 Conventions réglementées

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.

12 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

13 Augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise

Afin de respecter les dispositions impératives de l'article L. 225-129-6 du code de commerce, nous vous proposons également de vous prononcer sur une résolution relative à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise dans les conditions prévues par aux articles L. 3332-18 et suivants du code du travail.

Ces actions nouvelles seraient, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Dans le cadre de cette augmentation, le droit préférentiel de souscription devra être supprimé au profit des salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, à mettre en place en tant que de besoin.

Nous vous proposons, sous réserve de l'approbation par votre assemblée de cette augmentation de capital réservée aux salariés, de déléguer au Président le pouvoir de fixer les modalités de cette émission, et en particulier, aux fins de :

- établir, conformément aux dispositions des articles L. 3332-1 et suivants du code du travail, un plan d'épargne d'entreprise ;
- procéder à la réalisation de l'augmentation de capital, sur ses seules délibérations, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de 5 ans à compter de la décision de l'assemblée, au profit des salariés de la société adhérents à un plan d'épargne d'entreprise, et fixer le montant de chaque émission dans la limite du plafond global de 3% du capital social;
- déterminer les conditions d'attribution éventuelles des actions nouvelles ainsi émises au profit desdits salariés dans les conditions légales, y compris le cas échéant en termes d'ancienneté, et arrêter la liste des bénéficiaires, ainsi que le nombre de titres susceptibles d'être attribués à chacun d'entre eux, dans la limite du plafond de l'augmentation de capital,
- déterminer le prix de souscription des actions nouvelles, dans les conditions définies à l'article L. 3332-20 du code du travail ;

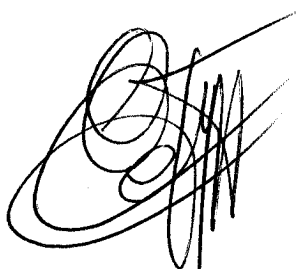
- arrêter les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement, recueillir les souscriptions des salariés ;
- fixer le délai accordé aux salariés souscripteurs pour la libération du montant de leur souscription dans la limite du délai de 3 ans à compter de la souscription prévu par l'article L. 225-138-1 du code de commerce, étant rappelé que, conformément aux dispositions dudit article, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, par versements périodiques ou par prélèvements égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur ;
- recueillir les sommes correspondant à la libération des souscriptions, qu'elle soit effectuée par versement d'espèces ou par compensation de créances, le cas échéant, arrêter le solde du compte courant du souscripteur par compensation ;
- constater la réalisation de l'augmentation de capital ;
- effectuer toutes formalités légales et modifier les statuts corrélativement ;
- d'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation de l'augmentation de capital.

Le rapport spécial du commissaire aux comptes vous sera communiqué.

Cette résolution vous est soumise uniquement afin de satisfaire aux exigences légales impératives. Toutefois l'augmentation de capital proposée en faveur des salariés ne correspond pas aux objectifs actuels de la société. Pour cette raison, nous invitons à ne pas voter en faveur de cette résolution.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président
Benoit MATYN

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'B' followed by several vertical strokes, representing the name Benoit MATYN.